

1. Initiative Régionale Ramsar des Pays du Bassin du Fleuve Sénégal : « SENEGALWET ».

L'initiative régionale Ramsar SENEGALWET regroupe les 4 pays du Bassin du Fleuve Sénégal (Sénégal, Mauritanie, Mali et Guinée) a vu le jour sur la base de la décision **SC52-20** du Comité permanent :

L'initiative SENEGALWET s'assigne la mission de contribuer à la réduction de la pauvreté par la promotion des objectifs de la Convention Ramsar notamment le renforcement de la coopération entre les Etats en vue d'une gestion rationnelle des zones humides du bassin du Fleuve Sénégal à travers la valorisation et une meilleure gestion des ressources partagées.

Il s'agit plus spécifiquement participer à la mise en œuvre par les Parties et les acteurs clé des buts et objectifs du Plan Stratégique 2016-2024 et du SDAGE à l'horizon 2025 en partenariat avec des acteurs clé de la sous-région (WACOWET , UICN-PACO, WI etc...) à entre autres :

1. Développer un plaidoyer fort et dynamique en direction des décideurs nationaux et des acteurs institutionnels de la sous – région pour l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre à l'échelle du Bassin du Plan stratégique de SENEGAL WET et des Politiques nationales sur les zones humides à l'échelle des pays et / ou l'intégration des principes et objectifs de gestion durable de ces zones dans les documents de politique/stratégie des institutions régionales ;
2. Développer et impulser des actions pour une meilleure connaissance et une meilleure diffusion de l'information scientifique et technique sur les valeurs et fonctions des écosystèmes des zones humides à travers une plateforme des centres de recherche et de formation, afin de faciliter la prise de décision et de contribuer à l'atteinte des ODD en particulier l'ODD 6 ;
3. Contribuer à la réhabilitation des sites Ramsar dégradés ou en voie de dégradation et en protégeant les écosystèmes particuliers ;
4. Renforcer les capacités des acteurs dans la mise en œuvre efficace des Politiques Nationales sur les zones humides notamment à travers la fourniture de connaissances et de méthodes pour la gestion durable des zones humides et l'atteinte des ODD ;
5. Contribuer au renforcement des cadres juridiques appropriés pour une protection des écosystèmes humides des pays du bassin ;
6. Intensifier la coopération régionale et internationale autour des problématiques relatives aux changements climatiques, à l'évaluation des biens et services des zones humides, à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et des bassins hydrographiques transfrontières et à la protection des espèces migratrices en vue de la pérennisation des moyens de subsistance des populations des zones humides des pays du Bassin ;
7. Renforcer la synergie et les échanges pour une meilleure coordination des interventions à tous les niveaux et promouvoir les échanges d'informations par le jumelage et la création de réseaux de sites Ramsar transfrontaliers, d'aires protégées ou sites particuliers.

2. Travaux et activités entrepris durant l'Année 2017

Sur la base de la **décision SC53-38 en date du 02 juin 2017**, le Comité permanent a octroyé un budget de 30 000 francs suisse (CHF), objet du **contrat N° 626** proposé par le Secrétariat de la Convention en date du **14 septembre 2017** et avec obligation de présenter le rapport annuel le **15 janvier 2018**. Cette courte période de mise en œuvre n'a pas facilité les opérations de l'IRR SENEGALWET. En sus, le budget approuvé est en dessous du montant sollicité dans le cadre du budget administratif de la Convention.

Sur cette base, la liste des activités prévues a été ajustée pour l'adapter au budget disponible, à la contrainte de ne pouvoir recevoir que les 60 % du budget approuvé et la production du rapport annuel à la date du 15 Janvier 2018.

Ainsi, le bureau d'études Viatik Consulting qui été chargé du développement du Projet de Statut et de Règlement intérieur a reçu son dernier paiement à la suite de la réunion de validation des organes de gouvernance de l'Initiative tenue les 15 et 16 février 2017 à Dakar, au Sénégal, sur la deuxième tranche du budget administratif de 2016 pour un montant de 2000 CHF conformément au contrat établi.

Aussi, sur la base de la décision C/1/001 de la Commission, un forfait mensuel de 200 CHF pour le fonctionnement du Secrétariat a été convenu par les membres. Ce montant a été ponctionné sur la ligne Fonctionnement initiative pour un montant de 2000 CHF.

Tableau n° 1 : Ajustement de la liste des activités sur la base du Budget accordé par la Décision SC 53.38

Activités	Dépenses prévues/budgétées
Développement du Plan stratégique de l'IRR SENEGALWET	7.000
Développement d'un mécanisme de financement durable et d'une fiche de projet	4.000
Réunion des organes de gouvernance	10.000
Fonctionnement initiative (secrétariat, communication, frais bancaire etc ...)	5.000
Participation aux rencontres internationales	4000
Total	30.000 CHF¹

Tableau n° 2 : Ajustement de la liste des activités sur la base du Budget accordé par la Décision SC 53.38 et de la disponibilité de la première tranche du Budget

Activités sur la base de la Subvention du secrétariat de la Convention de Ramsar	Dépenses prévues/budgétées Première tranche 60% équivalent à 18.000 CHF	Reliquat Dépenses prévues/budgétées Deuxième tranche 40% équivalent à 12.000 CHF
Développement du Plan stratégique de l'IRR SENEGALWET	4000	3000
Développement d'un mécanisme de financement durable et d'une fiche de projet	2600	1400
Réunion des organes de gouvernance	8000	2600
Fonctionnement initiative (secrétariat, communication, frais bancaire etc ...)	2400	2000
Participation aux rencontres internationales	1.000	3.000
Total	18.000 CHF	12.000 CHF²

Tableau n° 3 : Evaluation des activités du Plan de travail annuel de 2017

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Indicateurs (Source de vérification)
1. Doter SENEGAL WET d'un statut et d'organes de gouvernance	Elaborer la Charte de gestion des zones Humides	Activité non réalisée faute de budget	

¹ Le Plan de travail 2017 a fait l'objet d'un travail d'ajustement pour être conforme au Plan de travail de l'Initiative et la date de réception de la proposition du contrat et la disponibilité des fonds.

² Cette deuxième tranche permettra de mettre en œuvre les activités qui restent dans le PTA 2017.

	Elaborer le Plan stratégique de l'Initiative	Futur souhaité pour l'IRR SENEGALWET	Draft Document de stratégie élaboré et sera validé lors de la réunion des organes de gouvernance
	Développer un Mécanisme de financement durable	Document portant mécanisme de financement durable élaboré	Document disponible et sera validé en marge de la réunion de Bamako du 29 au 30 juin 2018 relative aux organes de gouvernance
	Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	La réunion est prévue du 29 au 30 janvier 2018 à Bamako au Mali	Rapports de l'unité de gouvernance seront produits après la réunion de Bamako
2. Adopter un plan d'action triennal d'opérationnalisation	Elaborer le Programme CEPA de l'Initiative	Activité non réalisée faute de budget	Programme CEPA
	Faire une campagne d'adhésion des autres membres de SENEGALWET et Signature des MoU	L'analyse juridique des statuts de l'IRR a retardé l'adhésion de plusieurs. Un formulaire standard sera validé à lors de la Réunion de Bamako	Nombre de nouvelles adhésions, MoUs signés
	Organiser des sessions de formation sur la GIRE&SDAGE, SISR, R-METT etc...	Activité non réalisée faute de budget	
	Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance	Secrétariat fonctionnel et échanges permanents entre les membres de l'Initiative	Site web régulièrement mis à jours, Rapports annuels produits et soumis aux organes de gouvernance et au Secrétariat Ramsar
	Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	Dynamisme du Secrétariat Participation au forum marin et côtier du PRCM et à la COP de la Convention d'Abidjan sur	Rapports de mission

		financement du Gouvernement sénégalais, du Réseau des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest et du PRCM	
--	--	--	--

L'analyse du tableau 3 appelle les remarques suivantes :

Pour l'objectif 1 de SENEGALWET, la subvention octroyée par le budget administratif de la Convention n'a pas permis d'avoir suffisamment de ressources pour financer cette activité. En sus, les statuts de l'IRR SENEGALWET validés en Février 2017 à Dakar avec la recommandation de laisser le temps au pays de faire des analyses juridiques approfondies sur certains articles n'a pas permis au Secrétariat de travailler sur l'adhésion des différentes catégories de membres.

Pour le développement du Plan stratégique et du mécanisme de financement durable, le Bureau d'Etudes, d'Ingénierie et de Développement durable (EPDD) a été sélectionné et a produit les livrables qui seront validés lors de la réunion des organes de gouvernance notamment les documents relatifs au Plan stratégique et le Mécanisme de financement durable.

A titre de rappel, la deuxième tranche de l'année du budget de 2017 de recruter un Consultant pour l'élaboration du manuel de procédures administratives, financières et comptables qui fera également l'objet de validation.

Les opérations du Secrétariat de l'Initiative au sein du Ministère de l'Environnement et du développement durable, est effectif avec quatre agents qui travaillent sur la base de la contribution du Gouvernement et la mise à disposition d'un bureau fonctionnel et équipé.

A cet égard, des contacts ont été établis avec l'OMVS et le Réseau des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest et avec qui un protocole d'accord est prévu. Il n'est pas exclu que l'Initiative dispose de bureaux durant l'année 2018 de bureau au niveau du bâtiment abritant le Haut Commissariat de l'OMVS. Ainsi, l'IRR SENEGAL a pu participer à l'assemblée générale du RAMPAAO, au Forum du PRCM et à l'atelier Edam du BIOPAMA grâce à la prise en charge octroyée par le RAMPAAO et le PRCM.

Pour l'objectif 2, faute de ressources disponibles, les activités relatives à l'élaboration du programme CEPA, les sessions de formation n'ont pu être réalisées.

L'IRR sollicite vivement la disponibilité de la deuxième tranche du budget octroyé (12.000 CHF) pour poursuivre la mise en œuvre des activités programmées et notamment :

- Le paiement de la dernière tranche des honoraires du BUREAU D'ÉTUDE EPDD POUR UN MONTANT DE 4400 CHF;
- L'achat d'un serveur pour le site internet de SENEGALWET et sa mise à jour régulière ;
- La vulgarisation des statuts et des outils de communication SENEGALWET auprès du grand public et des réseaux sociaux;
- Le fonctionnement régulier du Secrétariat et des autres organes de gouvernance ;
- Le lancement de la campagne d'adhésion et de visibilité de l'Initiative en vue de son rayonnement et de recherche de partenaires techniques et financiers pour l'accompagner dans son développement ;
- La production d'autres outils de communication (Kakémono, enveloppes, papiers entêtes, clé USB etc).

3. Bilan Financier pour l'Année 2017

Activités sur la base de la Subvention du secrétariat de la Convention de Ramsar	Dépenses prévues/budgétées Première tranche 60% équivalent à 18.000 CHF	Reliquat Dépenses prévues/budgétées Deuxième tranche 40% équivalent à 12.000 CHF	Dépenses réalisées sur l'avance (60%)
Développement du Plan stratégique de l'IRR SENEGALWET	4000	3000	4000
Développement d'un mécanisme de financement durable et d'une fiche de projet	2600	1400	2600

Réunion des organes de gouvernance	8000	2600	-
Fonctionnement initiative (secrétariat, communication, frais bancaire etc ...)	2400	2000	2000
Participation aux rencontres internationales	1.000	3.000	
Total	18.000 CHF	12.000 CHF³	9 400

Le Secrétariat de l'IRR SENEGALWET reste devoir payer :

- 4400 CHF au Bureau d'Etudes, d'Ingénierie et de Développement durable (EPDD) après la réunion de validation conformément au contrat signé et en annexe sur la deuxième tranche de 40 % du budget administratif de 2017 attendue après le dépôt de ce rapport et sa validation;
- 900 CHF au Consultant chargé du développement du Manuel de procédure après la validation prévue du 29 au 30 janvier 2018 à Bamako sur le reliquat du budget de 2016;
- Les agios pour le compte bancaire ouvert que la Banque prélève automatiquement.

Aussi, il est à préciser que la ligne consacrée à la réunion de gouvernance de l'Initiative sera entièrement utilisée pour la réunion de Bamako prévue les 29 et 30 janvier 2018 pour l'achat de billets d'avion, les frais de séjours et l'organisation de la réunion. Le Solde financier au 15 janvier 2018 est de 9567. A cela, il faut ajouter la deuxième tranche de la subvention attendue (12 000 CHF) ce qui donne un solde de 21 567 CHF pour l'année 2017.

Ce montant est à reporter sur l'exercice 2018.

Pour éviter cette situation dans l'analyse, nous recommandons au Secrétariat de la Convention Ramsar et au Comité permanent le transfert total du budget tel qu'il a été approuvé.

L'envoi en deux tranches de l'enveloppe ne permet pas une bonne planification des activités et peut constituer une source de blocage et de conflits avec les prestataires de services et la tenue de réunion régionale qui pèse sur le niveau de financement.

4 - Travaux et activités planifiées pour l'Année 2018

Fournir un résumé simple de vos travaux prévus, en dressant la liste de vos activités, les résultats anticipés et vos indicateurs de succès selon le format ci-dessous:

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Indicateurs (Source de vérification)
1. Doter SENEGAL WET d'un statut et d'organes de gouvernance	Elaborer la Charte de gestion des zones Humides	Cadre harmonisé de gestion des zones humides	Document de Charte
	Validation du Plan stratégique de l'Initiative	Futur souhaité pour l'IRR SENEGALWET	Document de stratégie
	Validation du Document relatif au Mécanisme de financement durable	Opportunité de financement saisi et mobilisé	Document disponible
	Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	Réunions tenues	Rapports de l'unité de gouvernance
2. Adopter un plan d'action triennal d'opérationnalisation	Elaborer le Programme CEPA de l'Initiative	Prise de conscience accrue	Programme CEPA

³ Cette deuxième tranche permettra de mettre en œuvre les activités qui restent dans le PTA et de s'acquitter des engagements contractuels conformément pour les études réalisées et dont les modalités de paiement sont calées sur la réunion des organes de gouvernance de l'Initiative et sur le transfert de la deuxième tranche par le Secrétariat de la Convention de Ramsar.

	Faire une campagne d'adhésion des autres membres de SENEGALWET et Signature des MoU	Forte adhésion à SENEGALWET	Nombre de nouvelles adhésions, MoUs signés
	Organiser des sessions de formation sur la GIRE&SDAGE, SISR, R-METT etc...	Les capacités des acteurs sont renforcées	Rapports de formation
	Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance	Secrétariat fonctionnel	Site web régulièrement mis à jours, Rapports annuels produits et soumis aux organes de gouvernance et au Secrétariat Ramsar
	Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	Dynamisme du Secrétariat	Rapports de mission

5. Plan Financier pour l'Année 2018

Activités	Dépenses	Sources de financements		
	Dépenses Planifiées en CHF	Budget de Ramsar en CHF	Gouvernement du Sénégal en CHF	Autres bailleurs à identifier en CHF
Elaborer la Charte de gestion des zones Humides	18 000	8 000	1 000	9 000
Organiser des sessions de formation sur la GIRE&SDAGE, SISR, R-METT etc...	20 000	10 000		10 000
Elaborer un Programme CEPA pour l'Initiative	7 000	5 000	2 000	
Faciliter les Opérations du Secrétariat de SENEGALWET et de l'organe de gouvernance	12 000	8 000	2 000	2 000
Adhésion des autres membres de SENEGALWET et Signature des MoU	PM	PM	PM	PM
Organiser les réunions de l'unité de gouvernance de SENEGALWET	10 000	7 000	0	3 000
Faire participer SENEGALWET aux rencontres sous-régionales, régionales et internationales	10 000	4 000	1 000	5 000
TOTAL	77 000	42 000	6 000	29 000

Pour les Initiatives Régionales qui demandent un financement à la Convention en 2017, s'il vous plaît fournir un budget de votre plan de travail 2017. Si vous utilisez une autre monnaie que le franc suisse (CHF), s'il vous plaît fournir un taux de change moyen pour permettre la conversion en CHF. (1 CHF = 606 XOF)

Sources de Revenus	Prévisions/Montant budgétisé
Nom du Bailleur	Montant (Monnaie) : CHF
Gouvernement du Sénégal	6 000
Requête au Budget Principal de Ramsar	42 000
Sollicitation autres partenaires techniques et financiers	29 000
Total	77 000

La requête de 42 000 CHF ne prend pas compte le solde financier de 21 567 CHF à la date du 15 janvier 2018.

RECAPITULATIF

Requête à la Convention de Ramsar : 42 000 CHF

Cofinancement : 6 000 CHF (Sénégal) et 29 000 CHF à rechercher auprès d'autres bailleurs et partenaires

TOTAL GLOBAL

77 000 CHF